

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	OUIBUS
Raison sociale de l'entreprise	OUIBUS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n °3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés
Département d'établissement de l'entreprise	Val-de-Marne (94)

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarées	

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

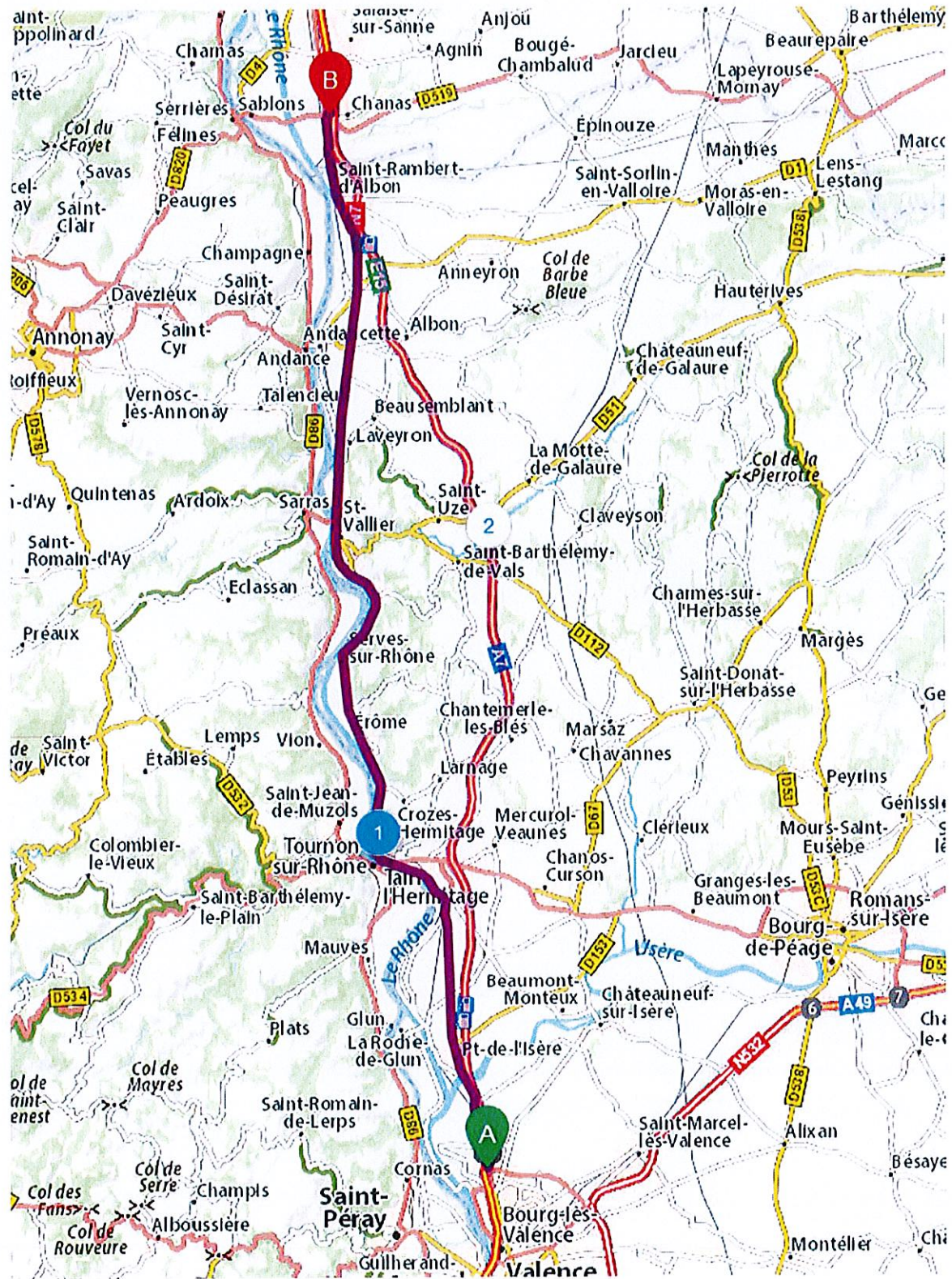
Origine ² de la liaison (adresse précise du point de d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	BOURG-LES-VALENCE 926 Montée du long 26500 Bourg-les-Valence 44.966175,4.887673
Destination ³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	CHANAS 28, rue de Revollon, 38 150 Chanas 45.318921,4.809351
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du (des) fichier(s) : Itinéraire envisagé entre Bourg-les-Valence - Chanas
Temps de parcours (en heures et minutes)	Entre 00h25 min
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du (des) fichier(s) : Fréquence de passage et offre proposée entre Bourg-les-Valence - Chanas

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre Bourg-Les-Valence <> Chanas



Pièce jointe n°2 : Fréquences de passage

BOURG-LES-VALENCE <> CHANAS

- Sens Bourg-Les-Valence <> Chanas

	Trajets quotidiens	
BOURG-LES-VALENCE Départ	05h15	12h45
Montée du long		
CHANAS Arrivée	05h40	13h10
Rue de Revollon		
OFFRE PAR TRAJET	1 car 44 places	1 car 44 places

- Sens Chanas <> Bourg-Les-Valence

	Trajets quotidiens	
CHANAS Départ	14h20	22h20
Rue de Revollon		
BOURG-LES-VALENCE Arrivée	14h45	22h45
Montée du long		
OFFRE PAR TRAJET	1 car 44 places	1 car 44 places